

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et
de la Santé

Julien DENORMANDIE

Ministre chargé de la Ville et
du Logement

Christelle DUBOS

Secrétaire d'Etat auprès du
ministre des Solidarités et
de la Santé

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 25/06/2020

**COVID-19 : l'aide de solidarité face à la crise
est versée ce jeudi 25 juin à près de 550 000
jeunes précaires.**

Près de 550 000 jeunes de moins de 25 ans, non-étudiants et bénéficiaires des aides aux logements, percevront cette aide de 200 €. Elle leur sera versée par les caisses d'allocations familiales ou les caisses de la mutualité sociale agricole directement sur leur compte ce jeudi 25 juin, sans n'avoir eu aucune démarche à faire. Il s'agit du deuxième volet de l'aide annoncées par le président de la République et le Premier ministre destinée

à soutenir les jeunes en difficultés financière, 250 000 étudiants ayant pu être soutenus depuis le début du mois de juin par l'intermédiaire des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Si la crise du COVID-19 a bousculé le quotidien de tous les Français, elle a particulièrement pesé sur les conditions de vies et les ressources de nos concitoyens les plus précaires, à commencer par celles de jeunes qu'ils soient étudiants, salariés, en formation ou sans activité.

Cette aide de 200 €, décidée par le Président de la République, est à destination de 800 000 jeunes en difficulté financière du fait de la crise du COVID-19 et des conséquences du confinement, sur l'ensemble du territoire français.

Cette aide a déjà pu être versée depuis le début du mois de juin à 250 000 étudiants en difficultés financières, identifiés par leurs CROUS : les étudiants qui ont pu perdre leur emploi ou leur source de revenu du fait de la crise, les étudiants dans l'incapacité de rejoindre leur famille comme les étudiants ultramarins, etc.

Ce jeudi 25 juin 2020, ce sont 550 000 jeunes de moins de 25 ans non étudiants et bénéficiaires des aides au logement, quelle que soit leur situation d'activité, qui percevront cette aide de 200 €.

Ministère des Solidarités et de la Santé

Cabinet d'Olivier Véran et Christelle Dubos

Mél : sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

14, avenue Duquesne

75350 Paris SP 07

Ministère de la Ville et du Logement

Cabinet de Julien Denormandie

Mél : communication.jd@cohesion-territoires.gouv.fr

20, avenue de Ségur

75007 Paris

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)